



Newsletter

Informations sur la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

13 Sécurité sociale

Neuchâtel, septembre 2019

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements:	Section SHS, info.social@bfs.admin.ch
Rédaction:	Annegret Bieri, OFS
Contenu:	Annegret Bieri, OFS ; Bettina Gerber, OFS
Domaine:	13 Sécurité sociale
Langue du texte original:	Allemand
Traduction:	Services linguistiques de l'OFS

Concept de mise en page:	Section DIAM
Téléchargement:	www.statistique.ch (gratuit)
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2019 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée

Table des matières

1	Remarques concernant le relevé des données	3
1.1	Suppression du code de réponse «Interdiction de travail»	3
1.2	Extension du code de réponse «Hébergement collectif pour requérants d'asile, personnes admises provisoirement et réfugiés»	3
1.3	Saisir correctement les changements de classe de prestations	3
1.4	Autres informations sur le relevé des données	3
2	Remarques touchant l'informatique	3
2.1	Nouvelle version de SOSTAT pour la période de relevé 2019	3
2.2	Assurer l'Update du client sedex	5
2.3	Exportation des données modernisée	5
2.4	Temps d'attente dans le module de plausibilisation et d'exportation «PlausEx central»	5
3	INFOBOX	5
3.1	Autres documents et informations	5
3.2	Changements de compétences ou de système de gestion de dossiers	6

1 Remarques concernant le relevé des données

1.1 Suppression du code de réponse « Interdiction de travail »

La révision de la loi sur l'asile a mis un terme depuis mars 2019 à l'interdiction de travail pour les requérants d'asile pendant les trois mois suivant le dépôt de leur demande d'asile. C'est pourquoi le code 27 « Interdiction de travail » a été désactivé à la variable Situation d'activité (7.011-7.014, 5.p.101-104) pour la période de relevé 2019.

1.2 Extension du code de réponse « Hébergement collectif pour requérants d'asile, personnes admises provisoirement et réfugiés »

A partir de la période de relevé 2019, la catégorie de réponse « Hébergement collectif pour requérants d'asile, personnes admises provisoirement et réfugiés » à la variable « Statut d'occupation du logement » (6.01) sera désormais disponible non seulement pour les classes de prestations « Aide sociale aux réfugiés (SH-FlüStat) » et « Aide sociale aux requérants d'asile (SH-AsylStat) » mais aussi pour la classe de prestation « Aide sociale économique (ASE) ».

1.3 Saisir correctement les changements de classe de prestations

Selon les prestations octroyées par les cantons/communes, il convient de saisir pour la statistique les données des sept classes de prestations avec leur type spécifique (voir tableaux T1 et T2, page 4).

Lorsqu'une unité d'assistance change de classe de prestation, il faut clore le dossier existant et créer un nouveau dossier comportant la nouvelle classe de prestation, un nouveau numéro, une nouvelle date d'ouverture et une nouvelle date de premier versement.

Exemple: un dossier pour une personne admise provisoirement habitant en Suisse depuis moins de sept ans est géré par une commune. Au mois de mars, cette personne se trouve en Suisse depuis plus de sept ans. Il convient alors de saisir deux dossiers pour la statistique en cours:

- premier dossier: aide sociale aux requérants d'asile avec dernier versement en février et clôture en août (règle des six mois);
- deuxième dossier: aide sociale économique avec premier versement en mars (état initial et état au jour de référence).

Un changement de classe de prestation entre l'aide sociale aux requérants d'asile ou l'aide sociale aux réfugiés et l'aide sociale économique dépend du statut de séjour du/de la titulaire. On peut voir dans le tableau T2 (page 4) si le changement de statut de séjour du/de la titulaire entraîne un changement de classe de prestation ou non.

La représentation du changement de classe de prestation par la clôture et l'ouverture d'un dossier est importante, car elle permet d'attribuer le dossier à la bonne statistique partielle.

1.4 Autres informations sur le relevé des données

Assurer les données de base actuelles sur les communes

Des indications complètes, correctes et actuelles sont le gage d'une statistique fiable. L'Office fédéral de la statistique recommande de revoir annuellement les données de base sur les communes dans les systèmes de gestion des dossiers. L'OFS met les données de base actuelles à disposition chaque année, toujours en automne: <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/enquetes/shs/infos-systemes-gestion-dossiers.assetdetail.9286446.html>

2 Remarques touchant l'informatique

2.1 Nouvelle version de SOSTAT pour la période de relevé 2019

Pour la période de relevé 2019, l'OFS met une nouvelle version de SOSTAT (3.2.x.x.) à disposition. Dans cette version, des adaptations ont été apportées à la requête UPI. Au lieu de passer par l'option Userid/mot de passe, les utilisateurs sont tenus de faire valider l'adaptateur sedex auprès de la CdC (Centrale de compensation) afin que certaines variables puissent être remplies automatiquement (nom, prénom, nationalité, lieu de naissance, pays de naissance et date de naissance) à l'aide du numéro d'assuré.

L'OFS informera les services de relevé à ce sujet de manière détaillée par lettre en temps donné.

Classe et type de prestation de la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

T1

Classe de prestation	Type de prestation	Code OFS type de prestation
Aide sociale économique (ASE)	Aide financière régulière sans contrat d'insertion	1
	Aide financière régulière avec contrat d'insertion	2
	Aide financière ponctuelle avec budget	3
	Aide financière ponctuelle sans budget	4
	Avance sur les prestations de chômage	5
Aide sociale aux réfugiés (SH-FlüStat)	Aide sociale aux réfugiés	40
Aide sociale aux réfugiés (SH-AsylStat)	Aide sociale aux requérants d'asile	50
Avances sur pensions alimentaires (AVPA)	Avances sur pensions alimentaires	25
Allocations maternité et allocations parentales (AllMat)	Allocations de maternité et parentales	23
	Prestations complémentaires cantonales à la rente de vieillesse	35
Prestations complémentaires cantonales aux PC à l'AVS/AI (PCC)	Prestations complémentaires cantonales à la rente d'invalidité	36
	Prestations complémentaires cantonales à la rente de survi- vant	37
Prestations complémentaires aux rentiers AVS/AI dans le canton de Zurich (PC ZH)	Prestations complémentaires à la rente de vieillesse dans le canton de Zurich	32
	Prestations complémentaires à la rente d'invalidité dans le can- ton de Zurich	33
	Prestations complémentaires à la rente de survivant dans le canton de Zurich	34

Statut de séjour du/de la titulaire et l'attribution à la classe de prestation

T2

Statut de séjour du/de la titulaire	Durée	Classe de prestation
Réfugié/e avec asile (B)	- 5 ans (depuis le dépôt de la demande d'asile)	Aide sociale aux réfugiés
Réfugié/e admis provisoirement (F)	- 7 ans (depuis l'arrivée en Suisse)	Aide sociale aux réfugiés
Personne admise provisoirement (F)	- 7 ans (depuis l'arrivée en Suisse)	Aide sociale aux requérants d'asile
Requérant/e d'asile (N)		Aide sociale aux requérants d'asile
Réfugié/e avec asile (B)	+5 ans (depuis le dépôt de la demande d'asile)	Aide sociale économique
Réfugié/e admis/e provisoirement (F)	+7 ans (depuis l'arrivée en Suisse)	Aide sociale économique
Personne admise provisoirement (F)	+7 ans (depuis l'arrivée en Suisse)	Aide sociale économique
Permis de séjour annuel (B) (sans les réfugiés avec asile B)		Aide sociale économique
Permis d'établissement C (inclus les réfugiés avec asile C)		Aide sociale économique
Permis de courte durée (L)		Aide sociale économique
Suisse/Suisseuse		Aide sociale économique

2.2 Assurer l'Update du client sedex

L'OFS rappelle aux services de relevé d'installer la version du client sedex la plus actuelle. L'actualisation ne représente qu'une modeste charge de travail. L'installation et le test du fonctionnement prennent en règle générale moins de 30 minutes.

Dans la plus récente version 3.2.x.x de SOSTAT, il est possible d'afficher la version du client sedex configuré via la barre d'outils « Info ».

Remarques concernant la durée de fonctionnement du client sedex

Si le client sedex a été installé avant décembre 2018, le support prend fin à fin 2019 et le client sedex doit être remplacé au plus tard à fin 2020. Les services de relevé sont priés de planifier l'Update 2020 de concert avec leur service informatique.

Si le client sedex a été installé après décembre 2018, le support est assuré jusqu'à fin 2021 et le client sedex doit être remplacé au plus tard à fin 2022.

Les services de relevé sont priés de planifier l'Update 2020 de concert avec leur service informatique.

Aperçu de la durée de fonctionnement du sedex client:

Configuration du sedex Client	Publication	Fin du support complet	Fin du support (fin de vie)
5.2.0	24.05.2017	31.12.2019	31.12.2020
5.2.1	29.08.2017	31.12.2019	31.12.2020
5.3.0	19.12.2018	31.12.2021	31.12.2022
5.3.1	14.06.2019	31.12.2021	31.12.2022

Sur le site web Exploitation/sedex (<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/registres/registre-personnes/sedex/exploitation.html>) on peut suivre la durée de fonctionnement du client sedex.

2.3 Exportation des données modernisée

Avec l'introduction du logiciel modernisé «PlausEx central» et de l'obligation d'installer sedex, il n'est plus possible, depuis la période de relevé 2018, de procéder à une exportation de données pour la statistique avec le format de fichier .exp traditionnel par e-mail. Les services de relevé qui n'ont pas encore demandé un adaptateur sedex sont priés d'en commander et d'en installer un suffisamment tôt pour la période de relevé 2029.

2.4 Temps d'attente dans le module de plausibilisation et d'exportation «PlausEx central»

L'OFS fait savoir qu'il faut compter avec des temps d'attente plus longs dans le relevé en cours en raison de la transmission plus volumineuse de données dans le processus de plausibilisation. L'OFS recommande de procéder à la plausibilisation chaque fois par dossier, ce qui permet de raccourcir les temps d'attente. L'OFS s'efforce d'améliorer et optimiser les processus en permanence.

3 INFOBOX

3.1 Autres documents et informations

De plus amples informations sur l'enquête de la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale sont disponibles à l'adresse www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/enquetes/shs.html. Outre les FAQ générales et les FAQ concernant le domaine de l'asile et des réfugiés, on trouve sur la page d'accueil les documents d'enquête suivants:

Guide pour la réalisation de l'enquête

Avis de publication: Une nouvelle version actualisée du guide paraîtra le 15 novembre 2019. Elle sera pour la première fois divisée en deux produits:

- 1) Partie méthodologique : description des aspects méthodologiques de l'enquête.
- 2) Catalogue des variables: description des variables à relever pour la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale.

Une version imprimée de la partie méthodologique sera remise aux services de relevé.

Questionnaire papier

Avis de publication: un questionnaire papier actualisé sera mis à la disposition des services de relevé à partir du 15 novembre 2019.

Pour les questions relatives au contenu ou d'ordre général, prière de contacter les responsables cantonaux de l'enquête (www.statistique.ch => Trouver des statistiques => Sécurité sociale => Statistique des bénéficiaires de l'aides sociale en Suisse => Informations supplémentaires => Contacts pour l'enquête).

Pour les questions et problèmes techniques liés à PlausEx / PlausEx central ou SOSTAT, prière de contacter la Hotline par téléphone ou par courriel:

Hotline PlausEx et SOSTAT

Heures d'ouverture: du lundi au vendredi, de 9h à 12h

social@bfs.admin.ch

Tél.: 058 463 66 03

3.2 Changements de compétences ou de système de gestion de dossiers

Les services d'enquête sont priés d'informer les responsables cantonaux de l'enquête à l'OFS suffisamment tôt en cas de:

- changements de **compétences** et/ou de nouvelles compétences pour les communes et les classes de prestations
- **migration** prévue d'un **système de gestion de dossiers** (SDG) à un autre